

SOMMAIRE

JUN 2022

Edito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	3
Nouvelles des partenaires	3
Le Kiosque	4



EDITO DU CHEF DE LA MAI

La Commission spéciale sur le fonctionnement de la convention de La Haye du 29 mai 1993 se réunit du 4 au 8 juillet.

Cette conférence rassemblant tous les cinq ans les Etats parties à la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale avait été reportée à deux reprises pour cause de Covid. La précédente commission spéciale, qui s'était tenue en 2015 à La Haye, avait réuni 255 participants. Elle avait été précédée d'ateliers régionaux, avec en particulier des réunions en Afrique francophone, soutenues par la MAI, qui avaient permis à plusieurs États nouvellement parties à la convention d'échanger sur leurs pratiques. Après une première journée consacrée aux « 20 ans de la convention de La Haye » qui avait dressé un bilan positif de la mise en œuvre de la convention, les débats avaient porté sur les principaux enjeux actuels : profil des enfants et enfants à besoins spécifiques, suivi post-adoption, mobilité et mondialisation, coopération internationale, adoptions intrafamiliales et adoption ouverte, nouvelles technologies, questions financières, prévention des pratiques illicites.

Compte tenu des restrictions sanitaires qui perdurent dans

certains pays et afin de ne pas créer de rupture d'égalité entre les délégations européennes présentes et celles qui ne pourraient pas se rendre sur place, il a été décidé que la commission spéciale de 2022 se réunirait à distance. Parmi les participants figurent les États membres de la convention ou envisageant d'y devenir partie, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales internationales. Pour la première fois, l'association française RAÏF, l'ONG de droit suisse Child Identity Protection, et la fondation Racines perdues, basée en Belgique, seront présentes en qualité d'observateurs.

Le principal point à l'ordre du jour porte sur les pratiques illicites, avec un projet de « Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier » soumis à l'approbation générale de la commission spéciale. Cette boîte à outils, qui a fait l'objet de discussions en groupe de travail pendant plus de cinq ans, propose des définitions des pratiques illicites, des adoptions illégales ou d'autres notions liées, et contient onze fiches de synthèse pour permettre d'identifier, de reconnaître et de prévenir les pratiques illicites et les facteurs qui les favorisent, ainsi que le déroulé

d'une procédure type visant à répondre aux cas présumés et avérés de pratiques illicites.

Les points soumis à discussion portent en particulier sur l'applicabilité de cette boîte à outils aux « cas historiques », c'est-à-dire aux pratiques illicites présumées réalisées avant l'entrée en vigueur de la convention, ce qui soulève certains problèmes juridiques pour certains Etats.

Les discussions promettent donc d'être riches et foisonnantes, et donneront lieu à l'approbation de conclusions et recommandations, accessibles à tous sur le site de la Conférence de La Haye de droit international privé (www.hcch.net).

Etienne ROLLAND-PIÈGUE

**Chef de la Mission de
l'adoption internationale**



L'ACTUALITÉ DE LA MAI

Réunion de travail de la MAI avec le Défenseur des enfants

Cette réunion a été l'occasion pour la MAI de présenter le rôle de l'autorité centrale, son organisation et les enjeux contemporains de l'adoption internationale.

Le Défenseur des enfants, adjoint du Défenseur des droits, a présenté les travaux de son service abordant la question de l'adoption internationale : les rapports au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, le rapport de 2013 « L'adoption et l'intérêt supérieur de l'enfant » rédigé par le groupe de travail « intérêt supérieur de l'enfant », l'avis rela-

tif à la proposition de loi réformant l'adoption et des décisions à la suite de réclamations individuelles. Ces travaux ont été utiles pour nourrir l'argumentaire du gouvernement sur l'interdiction des adoptions individuelles et le renforcement du contrôle des opérateurs lors des débats parlementaires. La question de la recherche des origines et des compétences du CNAOP en la matière a également été abordée. À l'avenir, des personnes adoptées ou des associations d'adoptés pourraient saisir le Défenseur des droits au nom du droit à l'identité et à l'accès aux origines.

Réouverture du Sénégal à l'adoption internationale – mission à Dakar

En réponse à la volonté des autorités sénégalaises de reprendre les adoptions internationales, suspendues depuis la ratification par ce pays de la convention de La Haye en 2011, une délégation conduite par le chef de la MAI s'est rendue à Dakar pour proposer l'implantation de quatre opérateurs : l'Agence française de l'adoption et les OAA Lumière des enfants, COFA Comité de Bordeaux et Ti Malice. Accueillie par la Délégation de l'éducation surveillée et de la protection sociale (DESPS) au ministère de la justice, cette mission a permis de s'assurer que les conditions étaient bien remplies pour une reprise de l'adoption internationale dans un cadre éthique et contrôlé par les autorités sénégalaises. L'accréditation de l'AFA et des trois OAA est en cours de finalisation, et la coopération entre la MAI et l'autorité centrale sénégalaise peut repartir sur de nouvelles bases.

Réunion du réseau ICAN à Rome les 19 et 20 mai

Le réseau ICAN, qui rassemble les autorités centrales de 11 pays européens et des États-Unis, a tenu à Rome sa réunion semestrielle, la première en présentiel depuis deux ans.

Les autorités centrales ont fait part des développements récents dans leur pays, en particulier au regard des travaux en cours sur les pratiques illicites et de l'accompagnement des personnes adoptées dans la recherche des origines, deux thématiques par ailleurs abordées avec le Service Social International par vidéoconférence.

Les autorités centrales ont également partagé des informations sur les évolutions dans les pays d'origine et ont réfléchi sur des thématiques communes, telles les adoptions intrafamiliales et le suivi post-adoption.

Visite au Sénégal du projet Village Pilote

À l'occasion de sa mission à Dakar, le chef de la MAI a visité le projet Village Pilote au Sénégal soutenu par l'Ambassade de France et qui a bénéficié depuis deux ans de financements de la MAI dans le cadre de son appel à projets de coopération.

Créé par Loïc TREGUY en 1994, ce projet implanté en périphérie de Dakar a pour objectif d'identifier les jeunes enfants et adolescents vivant dans la rue à Dakar et de les en extraire le plus rapi-

dement possible, avant qu'ils ne deviennent victimes d'une spirale de violence, de précarité et d'exploitation.

Les animateurs de Village Pilote sillonnent les rues de Dakar pour aller aux « points de chute » des enfants, pour les sensibiliser aux dangers qu'ils encourrent et leur proposer une alternative immédiate à la rue.

Accueillis au Village Pilote près du Lac Rose, ils bénéficient de premiers soins

de santé, d'une intégration au centre d'accueil d'urgence et d'une formation qui a pour but de permettre une stabilisation des jeunes et de faciliter leur réinsertion professionnelle.

Les activités culturelles et le sport sont également présents : chaque année, deux à trois jeunes de Village Pilote sont sélectionnés en équipe nationale sénégalaise de rugby.

Entretien avec M. et Mme PIASER, fondateurs du Collectif des Parents adoptifs du Sri Lanka

Le chef de la MAI a reçu en entretien M. Jean-Noël PIASER et Mme Véronique PIASER-MOYEN qui ont formé en 2018 le Collectif des Parents adoptifs du Sri Lanka pour témoigner contre les « adoptions illicites » intervenues au Sri Lanka dans les années 1980 et

1990, documentées notamment dans le rapport de l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) de 2020 et dont ils s'estiment les victimes. Madame PIASER a publié un livre à ce sujet. Au-delà de cet ouvrage et des procédures judiciaires qu'ils ont

engagées, M. et Mme PIASER souhaitent que leur témoignage soit entendu dans le cadre d'une commission indépendante sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, qu'ils souhaitent voir formée rapidement. Le chef de la MAI a pris note de leurs demandes.

Réunion en ligne avec les conseils départementaux pour présenter la loi du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption

Ce webinaire était organisé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MAI), le ministère des Solidarités et de la Santé (DGCS) et le ministère de la Justice (DACCS).

216 participants représentant 90 conseils départementaux se sont connectés pour écouter les trois intervenantes et poser des questions en ligne.

Parmi les thèmes traités : l'ouverture de l'adoption aux couples de partenaires et de concubins, l'élargissement des cas d'adoption plénière, la prohibition de certaines adoptions intrafamiliales, le nouveau cadre de l'agrément, le suivi des enfants confiés en adoption ou adoptés à l'étranger, l'interdiction des adoptions par démarche individuelle et

le renforcement du contrôle des opérateurs.

Vous pouvez recevoir le texte des interventions et les réponses aux questions posées en en faisant la demande à la MAI à l'adresse evenements.fae-mai@diplomatie.gouv.fr



NOUVELLES DU MONDE

Adoptions illégales en Belgique : la Chambre demande une enquête

La Commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants de Belgique a adopté une résolution visant à reconnaître la survenue d'adoptions illégales en Belgique, à conférer aux personnes concernées le statut de victimes et à entamer une enquête administrative sur le sujet qui concernerait principalement des adoptions survenues au Guatemala, au Chili, au Sri Lanka et en Inde.

Le texte, déposé par le député Michel DE MAEGD, a été approuvé à l'unanimité.

Prorogation des arrêtés de suspension en Haïti, en Russie et en Ukraine

L'arrêté du 11 mars 2020 de suspension des adoptions internationales en Haïti a été prorogé jusqu'au 30 juin 2023.

Les arrêtés du 7 mars 2022 de suspension des adoptions internationales en Russie et en Ukraine ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2022.

En conséquence, seules les familles déjà apparentées peuvent poursuivre leurs procédures initiées dans ces pays.

Comment l'Espagne a-t-elle réussi à ramener le nombre d'OAA de 50 à 15 ?

Alors que l'Espagne a connu une baisse du nombre d'adoptions internationales comparable à celle observée en France (1669 adoptions en 2012, 195 en 2020), elle a fait le choix de diminuer le nombre d'OAA (passés en vingt ans de 50 à 15 grâce à une politique volontariste de l'autorité centrale) :

- devant la diminution du nombre d'adoptions, décision de ne pas maintenir artificiellement les OAA à l'aide de subventions publiques ;
- mise en place d'une réglementation incitant au regroupement et à la fusion des OAA ;
- création d'un nouveau critère pour obtenir l'habilitation : être en capacité de démontrer la viabilité économique de l'organisme, fondé sur les ressources de l'organisme et sur un seuil minimum de dossiers par an ;
- fixation d'un seuil maximal de dossiers qui peuvent être envoyés à chaque pays d'origine pour ne pas susciter d'attentes irréalistes chez les candidats et pour ne pas mettre de pression sur les pays d'origine.



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Nomination de Pierre STECKER à la tête du nouveau GIP

Pierre STECKER a été désigné préfigurateur du futur GIP « France Enfance Protégé » et a pris ses fonctions le 1er juin.

Dans sa lettre de mission, le secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles souligne son rôle fondamental pour assurer, sous l'autorité de la présidente Florence DABIN, la structuration et le déploiement de ce nouvel outil essentiel à la politique publique de protection de l'enfance.

Ce nouvel organisme créé par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des

enfants exercera à l'échelon national des missions d'appui aux pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la politique publique de l'enfance, d'adoption nationale et internationale, dans le respect des compétences de l'autorité centrale, et d'accès aux origines personnelles.

Le nouveau GIP assurera le secrétariat général du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP), du Conseil national de l'adoption (CNA) et du Conseil national de la protection de

l'enfance (CNPE). Il exercera les missions de l'Agence française de l'adoption (AFA), et aura pour mission de gérer l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED) et la base nationale des agréments. Il aura également pour mission d'informer et d'orienter les personnes adoptées ou pupilles de l'Etat qui recherchent leurs origines vers les interlocuteurs compétents.

Séminaire de formation de la Voix des Adoptés



Organisé les 14 et 15 mai, le séminaire annuel de formation destiné aux bénévoles de l'association la Voix des Adoptés avait pour objectif de leur donner des outils et des connaissances sur le sujet de l'adoption et d'optimiser leur rôle de pair-aidant auprès des adoptés.

Ce séminaire a aussi permis une ouverture sur l'environnement associatif et institutionnel de l'adoption en France, avec des interventions du professeur Yves DENÉCHÈRE, du SSI-France, de l'AFA et de Racines coréennes. Le chef de la MAI est intervenu pour animer un débat sur la recherche des origines.

Partie 2 des 25+1 ans de Racines Coréennes

N'ayant pas pu le faire en décembre 2021, Racines Coréennes organise la seconde partie de son anniversaire le samedi 18 Juin 2022 sur la péniche Henjo (au pied de la Cathédrale Notre-Dame) de 20h à 3h du matin.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site de Racines Coréennes en cliquant [ici](#).

Erratum : À propos de la nouvelle consultation adoption dans le Rhône (69)

Contrairement à ce qui est indiqué dans le bulletin de la MAI du mois de mai 2022, cette consultation est assurée **un mardi par mois de 9h à 12h par une psychologue**.

Mission du Collectif Français Adoptions Madagascar à Madagascar

Le Collectif Français Adoptions Madagascar (CFAM) s'est rendu à Madagascar pour une mission du 28 mars au 7 avril 2022. Cette mission a été l'occasion de rencontrer les différents acteurs de l'adoption internationale, dont la coordonnatrice de l'autorité centrale de l'adoption à Madagascar (ACAM), la secrétaire générale du ministère malgache de la Population, un juge des enfants, ainsi que le consul général de France à Tananarive et les agents du consulat.

Les représentants des cinq OAA du CFAM échangeront début juin avec la MAI sur leur retour de mission.



LE KIOSQUE

Aux racines du Banian d'Elisabeth Paumier

Paru en mars 2022 à compte d'auteur

L'écriture de ce livre s'est imposée à la suite de la lecture d'*Une poupée en chocolat* d'Amandine Gay. Il exprime la volonté d'une mère adoptive de dénoncer le piège que représente toute assignation à une identité victimaire, plus particulièrement l'identité de personnes de couleur adoptées par des parents blancs.

Il s'adresse d'abord aux personnes adoptées. Leur histoire singulière suscite le respect. Leur volonté de se battre, au quotidien, force l'admiration quand ils font de ce destin, qu'ils n'ont pas choisi, un chemin de vie.

Les personnes souhaitant recevoir ce livre sont invitées à contacter l'auteur à l'adresse suivante :

paumier.elisabeth@laposte.net

Dans la presse :

- ◆ **RFI.fr** — « Corée du Sud: pourquoi autant d'enfants coréens ont-ils été adoptés à l'étranger ? », par Nicolas ROCCA, publié le 29 mars 2022.
- ◆ **La Presse canadienne** — « Adoption internationale— Québec imposera une formation obligatoire en 2023 », par Pierre SAINT-ARNAUD, publié le 30 mai 2022.
- ◆ **Le Progrès** — « Adoptée, elle raconte dans un livre sa découverte d'un trafic d'enfants au Sri Lanka », par Isabelle DEVOOS, publié le 30 mai 2022.